

Les délinquants ont commencé « leurs courses de Noël ! » PREVENTION des cambriolages de résidences et commerces

La période s'étalant de début novembre jusqu'aux vacances de fin d'année est propice aux cambriolages de résidences et de commerces.

Malgré une baisse depuis le début de l'année, les cambriolages sont en forte recrudescence à cette période.

Voici quelques précautions à prendre pour éviter le cambriolage ou le rendre difficile.

Conseils pratiques

- Equipez les portes et fenêtres de systèmes de sécurité et de fermeture fiable (verrous, volets, grilles, barreaux, œilleton, entrebâilleur, alarme, ...)
 - Installez un éclairage extérieur avec détecteurs de présence ;
 - Verrouillez systématiquement les portes à double tours ;
 - N'inscrivez pas votre nom et adresse sur votre trousseau de clés (en cas de perte !)
 - Si vous perdez vos clés, pensez à changer les serrures rapidement ;
 - Laissez un double de clés chez une personne de confiance plutôt que de les cacher ;
 - Placez vos bijoux et valeurs en lieux sûrs (éviter les lieux les plus accessibles !)
 - Ne laissez pas votre sac à main et les clés dans l'entrée ou dans votre véhicule ;
 - Evitez de laisser accessible les objets facilitant l'effraction (outillage, échelle, ...)
 - Faites un inventaire de vos objets de valeur (n° de série, description précise, photos, ...).
- Pour vous faciliter cette démarche, rendez-vous sur le site : www.objets-voles.fr

Si malgré ces mesures, vous êtes victime d'un cambriolage

- Ne touchez à rien et appelez le 17 ;
- Faites l'inventaire des objets volés (marque, détails, n° de série, factures, photos, ...). Ces renseignements sont précieux pour identifier et vous restituer les objets découverts ;
- Faites opposition auprès de votre banque en cas de vol de carte bancaire ou chéquier ;
- Allez déposer plainte.

Ayez le réflexe 17 pour signaler toute présence de véhicule et/ou individus vous paraissant suspect (donner des éléments précis comme le type, la marque, la couleur et l'immatriculation du véhicule, la tenue vestimentaire des personnes).

Application GRATUITE « STOP CAMBRIOLAGES » qui vous alerte en temps réel.

- Téléchargez l'application sur votre mobile puis inscrivez le numéro de département ;
- Cochez la case « J'accepte de recevoir les notifications ».

Vous serez destinataires de messages d'alertes opérationnels vous signalant un cambriolage ou un phénomène particulier.

Vous recevrez également des messages de prévention comme l'Opération Tranquillité Vacances ».